



Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création du Fonds d'Investissement communal (FIC) et approbation de ses statuts.

Par la mise en place de ce Fonds, le Gouvernement entend améliorer le cadre de gestion des appuis financiers apportés aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale. Cette décision participe de la volonté de renforcer leurs capacités d'investissements, l'objectif étant de poursuivre le développement équilibré du pays à partir des collectivités territoriales décentralisées.

Cet instrument de financement vient en substitution au Fonds d'Appui au développement des Communes (FADeC) et permettra à celles-ci d'accéder à de nouvelles et innovantes sources de mobilisation de ressources. Il contribuera à rehausser le niveau des recettes et à collecter, pour leur compte, les rétrocessions de l'Etat issues de la fiscalité partagée.

Aussi, les principales missions du Fonds d'Investissement communal consisteront-elles à :

- offrir des services et des mécanismes adaptés permettant de répondre aux besoins des communes en financements additionnels pour assurer leurs missions ;
- assurer la transparence nécessaire et l'équité dans l'octroi des fonds à travers le principe de péréquation ;
- appuyer le développement des compétences des communes s'agissant notamment de l'analyse financière et le montage de dossiers de financement ;

- suivre l'atteinte des objectifs des financements octroyés intra et intercommunaux, pour veiller à leur pertinence, dans le cadre du développement local durable ;
- assurer le suivi et l'évaluation des projets objets de financements mis en place par le Fonds.

Par ailleurs, le FIC a entre autres attributions, la collecte et la gestion des financements intérieurs et des principaux financements extérieurs destinés au développement de l'ensemble des communes.

Il est à signaler que les financements octroyés directement à une collectivité territoriale dans le cadre de conventions, tels que les accords de jumelage signés directement entre la commune et le partenaire international, ne sont pas concernés.

Outre la mobilisation des ressources et leur transfert aux communes concernées, le Fonds sera habilité, en appui aux collectivités territoriales, à faire des opérations de gestion sur les financements visés, notamment des opérations de placements financiers.

Le Conseil a marqué son accord pour sa mise en place, et, par la même occasion, adopté ses statuts.

Au titre d'autres mesures normatives, figurent les décrets portant :

- nomination des commissaires aux comptes près de certaines entreprises publiques ;
- transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi modifiant celle n° 2024-26 du 17 juillet 2024 portant loi organique sur le Conseil économique et social ;
- modification des statuts du Fonds de développement de l'Artisanat.

II- Communications

II-I. Approbation de la Stratégie de renforcement des Alternatives Éducatives pour une éducation de base inclusive 2026-2030.

Les alternatives éducatives désignent tout modèle ou programme éducatif mis à la disposition des apprenants (jeunes et adultes) hors des systèmes éducatifs formels. Elles constituent des formes d'éducation variées et adaptées offertes afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous.

Au Bénin, elles concernent les enfants de 9 à 14 ans et doivent avoir une forme de scolarisation, associée ou non à l'initiation aux métiers et dispensée en français et/ou en langues nationales.

Compte tenu des expériences acquises depuis 2016, l'enjeu principal de la nouvelle politique éducative prônée est d'assurer le passage de l'offre pyramidale centrée sur la forme scolaire d'éducation qui génère parfois abandons et exclusion, à une offre éducative diversifiée et inclusive telle qu'envisagée dans la nouvelle architecture du système éducatif.

Celle-ci propose que l'éducation de base, initialement de 12 ans, dont 2 de préscolaire pour les apprenants de moins de 15 ans, soit désormais portée à 15 ans afin de permettre à tous les enfants d'atteindre la classe de Terminale.

La présente stratégie vise également à pallier l'inexistence d'un dispositif institutionnalisé qui assure efficacement la gestion des alternatives éducatives permettant d'intégrer dans le système éducatif classique tous les enfants hors de l'école.

Les changements attendus de son implémentation appellent l'application effective de la nouvelle architecture du système éducatif, le renforcement du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, l'accompagnement des partenaires techniques et financiers du sous-secteur, davantage l'implication et l'adhésion des communautés.

Le plan d'action y relatif est assorti d'un budget évalué à 283.762.241.000 FCFA.

I-2. Contractualisation pour la maîtrise d'œuvre complète dans le cadre du projet de construction et d'équipement de certaines formations sanitaires.

D'une part, il s'agit de la construction et de l'équipement de cinq hôpitaux de 65 lits (à Lokossa, Ouidah, Cotonou 2&3, Dassa-Zoumè et Savalou), d'un hôpital de 120 lits à Kétou, d'un centre de santé à Pobè, de la réhabilitation et de l'équipement du centre de santé de Kétou ainsi que de la réhabilitation/reconstruction de certains ouvrages de l'hôpital de zone de Sakété.

D'autre part, est prise en compte, la réhabilitation du Centre hospitalier universitaire départemental du Borgou et de l'Hôpital d'instruction des Armées de Parakou.

La finalité de ce projet est d'améliorer la qualité des soins offerts aux populations, de faciliter la référence et la contre référence puis de créer un cadre de travail plus convivial pour le personnel de santé. Les travaux une fois achevés favoriseront le développement de pôles de spécialités, la mutualisation des espaces de travail et la fonctionnalité optimale des établissements hospitaliers.

Pour garantir la qualité de ces travaux, les prestations liées aux études de conception architecturale, aux études techniques ou d'impact environnemental et social, à la surveillance et au contrôle doivent être réalisées avec professionnalisme.

C'est pourquoi, le Conseil a autorisé la contractualisation avec les cabinets identifiés puis instruit les ministres concernés d'engager les diligences nécessaires en vue de la mise en œuvre du projet.

II-3. Autorisation de recrutement et de formation de 715 élèves agents de Police au titre de l'année 2025.

Ces nouvelles recrues qui viendront en complément des 1785 enrôlées récemment, permettront de renforcer les effectifs de la Police républicaine pour une meilleure présence et un maillage plus densifié du territoire afin de mieux faire face aux défis sécuritaires.

A l'issue du processus de recrutement, elles prendront part à la formation commune de base au Centre de formation militaire de Bembèrèkè et à une formation professionnelle pour les aguerrir à leur futur métier.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, l'organisation du pèlerinage à la Mecque (HADJ), édition 2026 ainsi que la participation du Bénin :

- au 2^{ème} sommet mondial de la coalition pour l'alimentation scolaire, à Fortaleza au Brésil, les 18 et 19 septembre 2025 ;
- au Salon international french travel market à Paris, en France, du 23 au 25 septembre 2025 ;
- à la 48^{ème} session de la Commission mixte FAO/OMS du Codex alimentarius, à Rome, en Italie, du 10 au 14 novembre 2025 ;
- au forum Afrique-Canada sur l'industrie portuaire et l'économie bleue, au nouveau Brunswick, du 11 au 13 novembre 2025 ; puis

- à la 11^{ème} conférence des Etats parties de la convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac et à la 4^{ème} session des Etats parties au protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, à Genève en Suisse, du 17 au 26 novembre 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Secrétaire général adjoint du ministère

Monsieur Michel Victor DANGNON

Conseiller technique à la Gestion des partis politiques et des Affaires électorales

Monsieur Adamou ABA BAGNAN

Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité publique des départements du Zou et des Collines

Monsieur Marin K. AGONGNON

Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité publique des départements de l'Ouémé et du Plateau

Monsieur Saliou Bangbola KOSSOLOU

✓ Au ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle

Conseiller technique à l'Enseignement technique et à la Formation professionnelle

Madame Armelle Pacian S. TCHIAKPE HODONOU

✓ Au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Directeur général de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation

Monsieur Nourou SOULEMANE YOROU

Responsables d'Universités, suite à la procédure de sélection et après avis conforme du Conseil national de l'Education

- Université d'Abomey-Calavi

Recteur

Monsieur Charlemagne IGUE

Vice-recteur chargé des Affaires académiques

Monsieur Tahirou DJARA

Vice-recteur chargé de la Recherche universitaire

Monsieur Aliou SAÏDOU

Vice-recteur chargé de la Coopération et de l'Insertion professionnelle

Madame Nelly C. KELOME

Secrétaire générale

Madame Véronique GBEGNITO

- Université de Parakou

Recteur

Monsieur Bertrand SOGBOSSI BOCCO

Vice-recteur chargé des Affaires académiques

Monsieur Tododjitché Thierry Armel ADOUKONOU

Vice-recteur chargé de la Recherche universitaire

Monsieur Nasser Mohamed BACO

Vice-recteur chargé de la Coopération et de l'Insertion professionnelle

Monsieur Alexis ABODOHOUI

Secrétaire générale

Madame Konigbagbé Antoinette Isabelle FALADE

- **Université nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques**

Recteur

Monsieur Codjo Edmond ADJOVI

Vice-recteur chargé des Affaires académiques

Madame Estelle Yèyinou LOKO

Vice-recteur chargé de la Recherche universitaire

Monsieur Comlan Aristide HOUNGAN

Vice-recteur chargé de la Coopération et de l'Insertion professionnelle

Monsieur Gordon Thierry GODJO

Secrétaire général

Monsieur Boniface SABI BOUEGUI

- **Université nationale d'Agriculture**

Recteur

Monsieur Bruno DJOSSA

Vice-recteur chargé des Affaires académiques

Monsieur Florent OKRY

Vice-recteur chargé de la Recherche universitaire

Monsieur Adandé Belarmain FANDOHAN

Vice-recteur chargé de la Coopération et de l'Insertion professionnelle

Madame Carolle AVOCEVOU

Secrétaire général

Monsieur Nassirou ADJIBI.



Fait à Cotonou, le 17 septembre 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.